

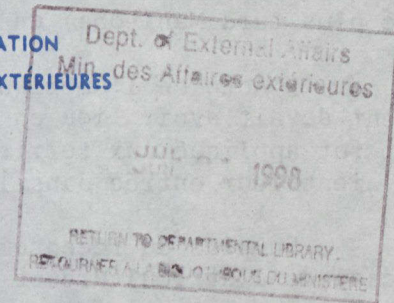
PAGES DOCUMENTAIRES

doc
CA1
EA9
R59
FRE
1973
avril



DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

OTTAWA - CANADA



(Avril 1973)

N° 59

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DU CANADA

(Extrait d'une publication de Statistique Canada, Ottawa.)

La notion moderne d'un recensement de la population est née au Canada; et aux yeux du monde entier, notre pays est toujours un chef de file en ce domaine.

Le verbe "recenser" vient du latin "recensere" qui, à l'origine, signifiait "évaluer". Dans les temps anciens le but premier du recensement était la perception des impôts.

Sous l'Empire romain, on fit un usage régulier et fréquent de recensements, non seulement pour la perception des impôts mais également pour déterminer le nombre d'hommes aptes au service militaire ou aux travaux forcés, et afin de recueillir les ressources nécessaires au fonctionnement de l'Empire.

Les recensements aujourd'hui n'ont absolument rien à voir avec le fisc. Un recensement moderne est tout simplement l'inventaire complet d'une population et de plusieurs choses qui influencent sa vie. Les recensements sont entrepris pour obtenir des renseignements concernant la population tout entière de telle sorte que les gouvernements, le monde des affaires, les chefs d'industries, les organisations sociales et plusieurs autres organismes puissent mieux connaître les caractéristiques de notre société telle qu'elle existe et non pas telle qu'on voudrait la voir ou telle qu'on l'imagine.

La notion moderne d'un recensement se précisa vers le milieu du XVIIe siècle. Le premier digne du nom eut lieu en 1666 en Nouvelle-France. Le responsable en fut le grand intendant, Jean Talon.

Le premier recensement de Talon dénombra 3,215 personnes; les renseignements requis étaient le nom, le sexe, l'état matrimonial et la profession. Deux ans plus tard, on ajouta des questions sur le bétail et les terres en culture. En 1671, Talon effectua un recensement en Acadie. Déjà en 1754, quinze recensements avaient été effectués en Nouvelle-France et en Acadie. A chaque nouveau recensement, on ajoutait des questions portant sur les récoltes, les bâtiments, les églises, les moulins à farine, les scieries, les armes à feu et les épées.

Les habitants du Haut-Canada tinrent leur premier recensement en 1824 et par la suite chaque année jusqu'en 1842, date de l'union avec le Bas-Canada.

53843264

L'Acte de l'Union exigeait un recensement tous les cinq ans. Pendant ce temps, il y avait eu des recensements au Nouveau-Brunswick en 1824, en Assiniboine (appelé plus tard Manitoba) en 1831, et à l'Île-du-Prince-Édouard en 1841.

L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 stipulait qu'un recensement devait avoir lieu en 1871 et "par la suite tous les dix ans". Ce recensement fut appliqué aux territoires et aux nouvelles provinces à mesure qu'elles faisaient leur entrée dans la Confédération.

En plus du recensement décennal, il y eut au Canada un recensement spécial de l'agriculture et de la population au Manitoba en 1896. A partir de 1906, cette pratique fut appliquée aux autres provinces des Prairies afin de tenir compte du développement rapide de l'Ouest. Ce mini-recensement fut repris tous les dix ans jusqu'en 1956. En 1966, il engloba tout le Canada. Les données qui en résultèrent furent très utiles et permirent, en particulier, de mettre à jour les statistiques de la population et de l'agriculture cinq ans plus tôt que cela n'aurait été possible sous l'ancien système. Tout indique qu'il y aura un autre recensement de ce genre en 1976.

Le recensement de 1971 a marqué le centenaire de l'opération du recensement sur le territoire qui constitue actuellement le Canada.

Et de fait, le recensement de 1971 comprenait trois recensements:

Un recensement de la population et du logement;
un recensement de l'agriculture et
un recensement du commerce.

Perspectives de la vie au Canada

Le recensement de la population et du logement est conçu pour déterminer le nombre de personnes vivant au Canada, leur lieu de résidence et le genre de domicile qu'elles occupent.

En 1971, chaque ménage a reçu un questionnaire. Deux familles sur trois ont reçu un questionnaire court dans lequel on leur demandait d'inscrire le nom, la date de naissance, le lien de parenté, le sexe, l'état matrimonial et la langue maternelle de chaque membre de la maisonnée. Le chef de famille répondait également à neuf questions sur le logement.

Un tiers des ménages a reçu un questionnaire long. En plus des questions essentielles déjà mentionnées plus haut, on demandait entre autres des renseignements supplémentaires sur le logement, l'éducation, l'emploi, les migrations et le revenu.

Cette technique d'échantillonnage repose sur le principe que les renseignements recueillis auprès d'un nombre de personnes choisies par des méthodes scientifiques peuvent s'appliquer à l'ensemble du groupe. Par exemple, si un échantillon composé d'un tiers de la population adulte du Canada indique un revenu moyen de \$5,000 il est fort probable que le revenu moyen de la population tout entière sera très près de ce montant.

L'autorecensement et la technique de l'échantillonnage visaient environ 97 pour cent de la population. Les seules exceptions à la règle étaient ceux qui

vivent dans les régions isolées du Canada où les problèmes géographiques ou autres nécessitent l'usage de la méthode traditionnelle de porte en porte. Les ménages dans ces régions devaient répondre à toutes les questions du questionnaire long.

Le recensement à la ferme

L'exploitant agricole joue un rôle particulier et très important dans le recensement. On lui demande de fournir des renseignements non seulement au sujet de tous les membres de son ménage mais encore au sujet de son bétail, de ses machines agricoles et de certains autres aspects de son exploitation. Ces données sont nécessaires pour comprendre l'évolution rapide qu'a connue l'agriculture au Canada ces vingt dernières années, évolution qui rend les problèmes agricoles plus complexes et plus pressants que jamais.

Les associations agricoles, les coopératives, les offices de commercialisation, les maisons d'affaires au service des agriculteurs et des localités environnantes ont besoin de statistiques fiables et à jour pour remplir adéquatement leur rôle. Les agences et organismes fédéraux et provinciaux s'appuient sur les données statistiques pour analyser les changements qui se produisent dans le domaine de l'agriculture au Canada et pour mettre au point de nouveaux programmes pour faire face aux besoins nouveaux.

Les statistiques compilées à partir des réponses des milliers d'exploitants agricoles canadiens constituent donc une mine d'informations essentielles. Pour recueillir ces données si importantes, les représentants du recensement doivent distribuer des questionnaires à toutes les fermes du Canada sans que rien, ni chiens hostiles, ni taureaux menaçants, ni même boue jusqu'aux essieux ne puisse ralentir leur zèle.

Le recensement dans les établissements de commerce

Les représentants du recensement ont dressé une liste des établissements de commerce de détail, de gros et de services. Dès le début de 1972, chacun de ces établissements a reçu par la poste un questionnaire détaillé qu'il fallait compléter et renvoyer.

Les renseignements demandés étaient ceux qu'on retrouve à la portée de la main en consultant les livres de l'établissement pour l'année 1971. Une fois compilés et analysés, ces renseignements ont révélé les tendances du secteur commercial: le nombre des divers établissements et leurs ventes (ou recettes), l'inventaire, l'emploi, les salaires et traitements.

Le magasin du coin réussit-il aujourd'hui à faire concurrence à l'invasion des grands magasins à chaîne? Les magasins à rayons accaparent-ils une plus grande part du marché que les magasins spécialisés? Si oui, pour quelles marchandises? Quels sont les genres de produits pour lesquels la demande s'accroît, diminue ou disparaît?

Les réponses à ces questions ont fourni une image définitive de la valeur et des tendances des canaux de distribution au Canada, depuis le grossiste jusqu'au consommateur, en passant par le détaillant.

Pourquoi ces questions?

On peut se demander parfois à quoi riment certaines questions du recensement. Mais chacune est là pour une raison bien précise.

La question H9 du recensement de 1971 a sans doute fait sourciller bien des gens. Elle se lit ainsi: "Numéro de téléphone du ménage?" Ce n'est évidemment pas là une question statistique. Mais, il faut se rappeler que la technique utilisée est celle de l'autorecensement, où les chefs de ménage complètent leur propre questionnaire et, dans les centres urbains, le retournent par la poste au bureau du recensement. Si une question est oubliée ou si une réponse est obscure, il est nécessaire de communiquer avec la personne qui a rempli le questionnaire pour obtenir la réponse ou pour l'éclaircir. Dans ce cas il est beaucoup plus rapide et économique de téléphoner au répondant que de lui rendre visite à domicile. De plus, cela risque moins de l'importuner. Cependant, le numéro de téléphone n'est pas enregistré sur le ruban magnétique.

Il y a aussi des questions concernant la plomberie. On demande par exemple si le ménage a l'usage exclusif ou partagé d'une baignoire ou d'une toilette avec chasse d'eau. Ces renseignements sont très importants pour les autorités en matière d'habitation. Ils sont un indice de la qualité du logement et permettent de repérer les quartiers où des travaux de rénovation urbaine s'imposent.

Mais pourquoi veut-on savoir si le ménage possède une machine à laver la vaisselle, une sècheuse automatique, un congélateur, un réfrigérateur, ou un téléviseur noir et blanc ou couleur? Il ne s'agit pas seulement d'évaluer le niveau de vie. Ces appareils consomment de l'électricité ou des combustibles. Les producteurs d'énergie ont besoin de connaître les tendances probables de la consommation d'énergie. Les fabricants, les distributeurs et les détaillants ont également besoin de telles statistiques pour élaborer leurs programmes de production et de commercialisation.

Il faut analyser soigneusement les données du recensement pour y déceler les renseignements utiles, comme l'apprit à ses dépens un vendeur canadien durant les années 30. Les données du recensement de 1931 montraient que comparativement au reste de la province, seul un infime pourcentage des foyers du nord de l'Ontario possédait une radio. Le vendeur en conclut que c'était l'endroit tout désigné pour lancer une campagne de vente d'appareils de radio. Il le fit et ce fut une catastrophe dont il ne tarda pas à découvrir la raison: il n'y avait dans la région aucune station radiophonique assez puissante pour assurer une bonne réception. Comme il était entreprenant, il se hâta d'en construire une et ses appareils de radio disparurent en un clin d'oeil.

Ainsi débuta la carrière étonnante de ce financier canadien qui s'appelle maintenant Lord Thomson of Fleet.

Le choix des questions

Les renseignements fournis par le recensement sont tellement utiles que les particuliers et les organismes intéressés ne cessent de proposer des questions qui, à leur avis, devraient faire partie du questionnaire du recensement. Un manufacturier, par exemple, trouvait qu'il serait utile que le questionnaire demande combien il y avait dans chaque ménage d'appareils fabriqués par sa compagnie. Cette

question fut rejetée comme le sont toutes les questions d'intérêt personnel et particulier. Seules sont retenues les questions susceptibles de produire des statistiques utiles à un grand nombre de Canadiens.

Longtemps avant la réalisation de chaque recensement, des groupes de travail et des comités d'étude examinent à fond les questions proposées. Les agences fédérales et provinciales, le monde des affaires, les universités, les urbanistes, les institutions financières et plusieurs autres groupes sont invités à formuler leurs commentaires. Les recommandations qui résultent de ces consultations sont le fruit de longues heures d'étude et de travail. La sélection finale, qui doit être approuvée par le Cabinet fédéral, est faite en fonction des critères suivants: utilité générale de la question, ce qu'il en coûtera de la poser, difficulté d'y répondre correctement et effort exigé du chef de ménage.

Vu l'importance que l'on porte depuis peu aux programmes de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre, de nouvelles questions ont été posées en 1971 pour découvrir combien temps les gens consacrent à des cours de formation professionnelle. Comme les urbanistes cherchent depuis longtemps à établir un rapport entre l'adresse du domicile et, celle du lieu de travail, on a demandé ce dernier renseignement. Une question concernait la possession d'une maison de villégiature ou d'un chalet. Les réponses étaient d'un intérêt tout particulier pour les entreprises d'exploitation forestière, les compagnies de produits forestiers et les organismes qui s'occupent des loisirs.

Il reste cependant que la plupart des questions posées en 1971 l'avaient déjà été en 1961 et lors des recensements antérieurs. D'ailleurs certaines questions ont été posées à chaque recensement depuis le tout premier en 1871.

En revanche, d'autres sont disparues. Par exemple, il fut un temps où il était important de poser des questions sur l'analphabétisme. Avec l'avènement de l'instruction obligatoire tellement peu de gens sont incapables de lire et d'écrire qu'on a pu laisser tomber cette question depuis 1931.

FOSDIC au travail

Tout a été mis en oeuvre pour faciliter la tâche de répondre au questionnaire du recensement de 1971. Ainsi, exception faite des noms, adresses et numéros de téléphone, il était possible de répondre à la plupart des questions tout simplement en noircissant les petits cercles "o" de cette façon "●" au crayon à mine noire (même le crayon était fourni).

Cette méthode a permis aussi de traiter et de "lire" plus facilement les questionnaires.

Des millions de questionnaires remplis, des tonnes de papier, tel a été le premier résultat du recensement de 1971 -- et le plus tangible. Aussi, n'était-ce de l'existence de quelques nouvelles machines d'une efficacité étonnante, le BFS (maintenant Statistique Canada) aurait été englouti sous un amas de papperasse. Au lieu de cela, les questionnaires ont été rapidement transformés en rouleaux de film compacts. Chaque page des questionnaires était photographiée sur microfilm par une caméra automatique d'une vitesse prodigieuse. Chaque rouleau de film contenait environ 1,800 questionnaires.

Le microfilm était ensuite introduit dans une machine appelée FOSDIC

(*Film Optical Sensing Device for Input to Computers*) conçue spécialement pour l'opération du recensement. Cette machine peut "lire" les cercles noircis devenus d'infimes points transparents sur le microfilm négatif et les transformer en code sur bande magnétique à raison de 500 pages à la minute.

Au tour de l'ordinateur

Les bandes magnétiques produites par FOSDIC sont ensuite introduites dans l'ordinateur qui emmagasine les données dans sa mémoire. Là, les millions de renseignements sur les Canadiens, sur leur façon de vivre et sur leur travail sont rassemblés pour produire des agrégats statistiques.

Grâce aux progrès de l'informatique, ces renseignements mis en mémoire peuvent être organisés et reproduits en de multiples combinaisons nouvelles.

Essayez, par exemple, de poser une colle à l'ordinateur en lui demandant combien de familles possédant trois enfants âgés de moins de cinq ans demeurent à loyer dans un duplex de six pièces et il vous dira la réponse en moins d'une seconde (pourvu, bien sûr, qu'on l'ait programmé à faire ce genre de calcul). A strictement parler, il ne vous le "dira" pas, il vous l'écrira car il est muni d'un imprimeur qui débite à une vitesse vertigineuse les statistiques requises.

La valeur des statistiques étant fonction de leur actualité, la rapidité de ces opérations constitue un atout inestimable pour le recensement. Il n'est plus nécessaire comme auparavant d'attendre des années pour obtenir certains éléments d'information du recensement d'une valeur capitale. Maintenant, des statistiques à jour sont disponibles dès que se réalise le traitement électronique des données recueillies.

Le caractère confidentiel du recensement

Le haut degré de coopération accordé par les Canadiens aux responsables du recensement suscite l'admiration des étrangers qui étudient notre système.

Cette coopération n'a pas lieu d'étonner. Au cours des années, le recensement a fait la preuve de son utilité à la population du Canada de mille et une façons. Et il a également été démontré que les réponses données sont gardées absolument confidentielles.

Dans la lettre du statisticien fédéral d'alors, M. Walter E. Duffett, reproduite sur la couverture des questionnaires du recensement, on pouvait lire ceci: "Le recensement du Canada se fait en vertu de la Loi sur la statistique qui oblige tous les citoyens à fournir les renseignements demandés. La même loi garantit que les renseignements que vous fournirez à votre sujet dans le questionnaire du recensement seront gardés secrets et serviront uniquement à des fins statistiques. Les seules personnes à pouvoir prendre connaissance de vos réponses sont les fonctionnaires du BFS qui sont passibles de sanctions s'ils divulguent à quiconque les renseignements personnels recueillis lors du recensement."

Tous les employés (permanents ou temporaires) du recensement sont tenus au secret par serment. Les employés de SC qui violeraient le serment du secret sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 dollars ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois, ou les deux à la fois.

De fait, le recensement ne s'intéresse nullement à vous en tant qu'individu. Il s'intéresse seulement aux renseignements que vous pouvez lui fournir, et ceci uniquement dans le but de les rassembler avec les renseignements correspondants fournis par d'autres personnes et d'autres familles pour produire des statistiques valables qu'on ne saurait obtenir par aucun autre moyen. Si on demande les noms, adresses et numéros de téléphone, c'est pour permettre aux représentants du recensement de s'assurer que vous avez été recensé, que vous n'avez été recensé qu'une seule fois, et afin de pouvoir vous rejoindre au cas où vous auriez oublié de répondre à certaines questions.

Lorsque le lecteur FOSDIC scrute le microfilm des questionnaires, il ne peut lire que les cercles noircis qui indiquent les réponses. Pour les questions auxquelles on demande de répondre en toutes lettres, les réponses doivent être codées individuellement pour permettre à FOSDIC de les lire. Mais comme on ne code jamais les noms et adresses, ils ne se trouvent pas dans la mémoire de l'ordinateur.

Les questionnaires originaux sont déchiquetés et brûlés, et les noms et adresses ne se trouvent plus que sur les microfilms auxquels d'ailleurs seuls les employés de SC ont accès.

On craint parfois que les renseignements fournis ne soient transmis à d'autres ministères qui pourraient s'en servir au détriment de quelqu'un. Mais ici encore intervient le secret du recensement. Aucun autre ministère ou agence du gouvernement ni même la police n'a le droit d'obtenir des renseignements individuels. Tous les renseignements enregistrés sur microfilm sont gardés en toute sécurité dans les voûtes de SC et ne peuvent même pas être utilisés en cour. Ce principe est si solidement établi que les tribunaux ne tentent jamais d'y avoir accès.

Il y a toutefois une exception à la règle et une seule: une personne résidant au Canada peut, si elle a de bonnes raisons pour le faire, demander qu'on lui fournisse une preuve d'âge d'après les renseignements donnés dans des recensements antérieurs. Aussi, lorsqu'on institua la pension de vieillesse il y a vingt ans, le Bureau fédéral de la statistique fut-il inondé de dizaines de milliers de demandes de confirmation d'âge provenant de citoyens âgés dont les parents avaient négligé d'enregistrer la naissance ou dont les documents d'état civil avaient été perdus par la suite. Si une personne demande par écrit à SC une preuve d'âge, on peut lui envoyer un document attestant, par exemple, qu'au recensement de 1931 elle a déclaré être âgée de 26 ans. Ce document est acceptable comme preuve que la personne avait 65 ans en 1970. Mais SC ne fournira ce renseignement qu'à la personne concernée ou à son représentant légal.

A la recherche des brebis perdues

Ce n'est pas une mince entreprise que de compter chaque individu d'un pays. Et la population du Canada n'est pas la plus facile à recenser, non par manque de bonne volonté, mais tout simplement à cause de circonstances particulières à notre pays.

Il y a des gens qui habitent des endroits extrêmement retirés -- en forêt, en montagne et le long de côtes isolées; des trappeurs, des prospecteurs, des Indiens et des Esquimaux, de même que les établissements de commerce et de services qui les desservent.

Mais il y a plus difficile encore. Ceci peut paraître surprenant, mais les gens les moins accessibles sont ceux qui vivent au coeur des grandes villes, qui n'ont pas de domicile fixe, et qu'on retrouve ici aujourd'hui, ailleurs demain. Les représentants du recensement essaient de les repérer tous en visitant les hôtels et les pensions.

Des difficultés existent également dans certains quartiers où les gens peuvent avoir une connaissance limitée de la langue anglaise ou française. Par ailleurs, les personnes âgées et les malades dans les hôpitaux et dans les autres institutions peuvent avoir besoin d'aide pour remplir le questionnaire du recensement.

Dans tous ces cas, et dans d'autres circonstances particulières, il est évident que la technique de l'autorecensement ne peut servir et qu'il faut avoir recours à l'agent recenseur traditionnel.

Le recensement à l'école

En 1971, un exercice de recensement en classe appuyait le recensement de la population. Dans 21 villes du Canada, on a demandé aux élèves de la 6e à la 13e année de remplir volontairement un questionnaire.

Le but de cet exercice était de bien faire comprendre aux élèves l'importance du recensement et les procédés auxquels on a recours. Il en est résulté en même temps, des statistiques intéressantes au sujet des étudiants eux-mêmes et de leurs intérêts.

Le questionnaire comportait quelques questions sur le temps consacré à la télévision, le nombre de livres lus, la lecture des journaux, le travail à temps partiel, et enfin, les opinions des élèves sur les raisons de fréquenter l'école.

Comme on se servait, au cours de cet exercice, de la technique de l'autorecensement, l'élève était en mesure d'aider ses parents au besoin quand il s'est agi de remplir le questionnaire officiel du recensement. Et quand, en 1981 ou en 1991, il aura à son tour son propre foyer, il saura à quoi rime cet exercice national qui revient tous les dix ans. En tant que futur éducateur, homme d'affaires, homme politique, ou membre de toute autre profession, il saura également de quelle façon les données du recensement peuvent lui être utiles pour atteindre ses objectifs.

Un autorecensement, pourquoi?

Il y a quelques années, on a entrepris des recherches en vue d'accélérer la collecte des données du recensement.

Le recensement traditionnel de porte en porte aurait nécessité, de la part des représentants du recensement, la visite d'environ six millions de ménages. De plus, il leur aurait fallu s'attarder à chaque endroit assez longtemps pour enregistrer les réponses à toutes les questions. Le fait que les époux et les épouses de centaines de milliers de ménages sont absents de leur domicile en même temps (à cause du nombre croissant de femmes travaillant à l'extérieur) rend la situation plus difficile encore. Le nombre de rappels qu'aurait entraîné l'ancienne méthode menaçait de prolonger la collecte des renseignements de plusieurs semaines ou même de plusieurs mois.

Non seulement l'autorecensement a-t-il permis de surmonter cette difficulté mais il a présenté également d'autres avantages.

Sous l'ancien système, les questions pouvaient ne pas être comprises par le chef de ménage ou l'agent recenseur pouvait mal interpréter les réponses. Dans les deux cas, le résultat était le même: des renseignements inexacts.

L'autorecensement évite également le malaise que ressentent certaines personnes lorsqu'il s'agit de répondre de vive voix à des questions personnelles concernant l'âge, le revenu ou l'emploi. Les dames en particulier sont parfois assez réticentes lorsqu'il s'agit de dévoiler leur âge. Et malgré toutes les garanties de secret absolu, les hommes ne sont guère plus enthousiastes lorsqu'il est question de revenu. En 1961, un homme téléphona au bureau régional de Vancouver pour avouer qu'il n'avait pas dit la vérité à la question du salaire. Il expliqua que s'il avait déclaré un chiffre inférieur à celui qu'il touchait vraiment, c'était tout simplement parce que son épouse prêtait l'oreille.

Les derniers préparatifs avant le grand jour

Le travail de préparation que nécessite un recensement dépasse l'imagination.

Les entraîneurs de football préparent leur équipe des jours ou des semaines à l'avance pour un match de championnat. Les généraux d'armée passent des mois à mettre au point un plan de bataille. Mais le recensement exige des années de préparation: avant même qu'un recensement ne soit terminé il faut déjà entreprendre la préparation du prochain.

Le choix des questions à poser, si important soit-il, ne représente qu'une partie du travail préparatoire. Il y a également les décisions à prendre quant aux techniques qui seront employées, par exemple celle de l'autorecensement.

Les nouvelles méthodes employées pour le recensement de 1971 ont dû être élaborées dans le détail, éprouvées sur le terrain, retravaillées et éprouvées de nouveau.

Un petit essai sur le terrain en prévision du recensement de 1971 a eu lieu à Ottawa en décembre 1966. Puis, la ville de London, en Ontario, a fait l'objet d'un autorecensement d'essai complet en septembre 1967, lequel fut suivi d'un recensement d'essai auprès de 6,000 ménages à Toronto en juin 1968, et d'un autre dans quatre localités rurales en octobre 1968.

Tous ces essais ont servi aux responsables du recensement en leur aidant à déterminer quelles méthodes seraient les plus efficaces dans les conditions réelles de travail. Fallait-il envoyer les questionnaires par la poste pour ensuite aller les recueillir, ou était-il préférable d'envoyer le représentant du recensement distribuer les questionnaires et demander que les répondants les retournent par la poste?

Et comment formuler une question particulière? Sera-t-elle mieux comprise si elle est exprimée de telle façon plutôt que de telle autre? Comment le savoir? Seules l'expérimentation et la comparaison des résultats permettent de répondre d'une façon satisfaisante à ces questions.

Instruits par les résultats des premiers essais, les responsables du recensement organisèrent une "répétition générale" en septembre 1969 à Sherbrooke

(Québec), à St. Catharines (Ontario) et à Souris au Manitoba. Par suite de cette expérience on a pu établir les plans définitifs.

Il n'y avait jamais eu auparavant d'essais aussi poussés en prévision d'un recensement. Déjà au recensement d'essai de 1967 à London, il était apparu clairement que la plupart des ménages canadiens seraient en mesure de répondre eux-mêmes aux questionnaires sans l'aide d'un agent recenseur.

On décida donc de procéder par autorensement au 1er juin 1971.

DOCS
CA1 EA9 R59 FRE
1973 avril
Le recensement de la population du
Canada (extrait d'une publication
de Statistique Canada, Ottawa). --
53843264

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01045534 6